

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'insp	Date d'inspection		
Ginette Vienneau	2015647		Le 28 juille	Le 28 juillet 2022		
Nom de l'établissement			Numéro de	Numéro de téléphone		
Garderie chez Ginette			(506) 226-0829			
Adresse						
1741 315 Route Dunlop NB E8K 2K7						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Mona Martin			Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Rèç	glement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité		

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Le dossier des enfants est complet.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse
- Le matériel de l'aire de jeu extérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents. Il n'y a pas de structure fixe dans le terrain de jeux. L'exploitante entretient l'aire de jeu extérieur de telle sorte à assurer la sécurité de l'enfant.
- -Observations : jeux libres (casse-têtes, livres), lavage des mains, le diner et jeu extérieur.
- Discussions avec l'exploitante concernant le portail et le terrain de jeux. Je recommande de trouver le manuel de fabricant pour la structure Step 2 (brun et rouge vin).

original signé par Mona Martin		Le 28 juillet 2022
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date	
original signé par Ginette Vienneau		Le 28 juillet 2022
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	